Anas (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque nous faisions halte, nous ne priions de prières surérogatoires qu’après avoir déchargé nos affaires du dos de nos bêtes. »

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) a dit : « Lorsque nous faisions halte, nous ne priions de prières surérogatoires qu’après avoir déchargé nos affaires du dos de nos bêtes. »
[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

Anas (qu'Allah l'agrée) informe du fait que lorsque les Compagnons (qu'Allah les agrée) voyageaient puis faisaient halte dans un endroit afin de se reposer, ou autre, ou ils étaient arrivés à leur lieu de destination, ils ne s'empressaient pas de prier une prière surérogatoire malgré leur vif intérêt pour la prière. Plutôt, ils attendaient jusqu'à avoir soulagé leurs bêtes qui portaient sur leurs dos les affaires des voyageurs en les déchargeant rapidement, et cela par allègement et miséricorde envers elles.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8844